SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Proceedings of the Standing Senate Committee on

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DOUGLAS BLACK

Wednesday, December 13, 2017
Thursday, December 14, 2017

Issue No. 31

Consideration of a draft agenda (future business)

and

Fourth and fifth meetings:

Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act

WITNESS:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable DOUGLAS BLACK

Le mercredi 13 décembre 2017
Le jeudi 14 décembre 2017

Fascicule nº 31

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

Quatrième et cinquième réunions :

Projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence

TÉMOIN :
(*Voir à l'endos*)

53733-53744

STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Douglas Black, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dagenais
Dawson
Day
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Marwah
Ringuette
* Smith
(or Martin)
Tannas
Tkachuk
Unger
Wallin
Wetston
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dawson was added to the membership (*December 14, 2017*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Gold (*December 14, 2017*).

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Wallin (*December 13, 2017*).

The Honourable Senator Downe was removed from the membership of the committee, substitution pending (*December 13, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Douglas Black

Vice-présidente : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Dagenais
Dawson
Day
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Marwah
Ringuette
* Smith
(ou Martin)
Tannas
Tkachuk
Unger
Wallin
Wetston
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dawson a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 14 décembre 2017*).

L'honorable sénatrice Wallin a remplacé l'honorable sénateur Gold (*le 14 décembre 2017*).

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénatrice Wallin (*le 13 décembre 2017*).

L'honorable sénateur Downe a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 13 décembre 2017*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 13, 2017
(81)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:18 p.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Carolyn Stewart Olsen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dagenais, Gold, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin and Wetston (10).

In attendance: Andrew Barton, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 23, 2017, the committee continued its examination of Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 29.*)

WITNESS:

Ontario Teachers' Pension Plan Board:

Paul Schneider, Head of Corporate Governance, Public Equities.

The deputy chair made a statement.

Mr. Schneider made a statement and answered questions.

At 4:46 p.m., the committee suspended.

At 5:37 p.m., the Honourable Senator Wallin was removed from the membership of the committee and the Honourable Senator Gold was added to the membership.

At 6:05 p.m., the committee resumed.

The deputy chair made a statement.

The Honourable Senator Tkachuk moved:

> That the committee not proceed with clause by clause study and that clause-by-clause consideration of Bill C-25 be postponed until Wednesday, January 31, 2018.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Dagenais, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger — 5

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 13 décembre 2017
(81)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 18, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Carolyn Stewart Olsen (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dagenais, Gold, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin et Wetston (10).

Également présente : Andrew Barton, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 23 novembre 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 29 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Paul Schneider, directeur supérieur principal, Gouvernance d'entreprise, Actions de sociétés ouvertes.

La vice-présidente fait une déclaration.

M. Schneider fait une déclaration et répond aux questions.

À 16 h 46, la séance est suspendue.

À 17 h 37, l'honorable sénatrice Wallin est retirée de la liste des membres du comité et l'honorable sénateur Gold est ajouté à la liste des membres du comité.

À 18 h 5, la séance reprend.

La vice-présidente fait une déclaration.

L'honorable sénateur Tkachuk propose :

> Que le comité ne procède pas maintenant à l'étude article par article, et que l'étude article par article du projet de loi C-25 soit différée au mercredi 31 janvier 2018.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Dagenais, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger — 5

NAYS

The Honourable Senators

Gold, Marwah, Ringuette, Wetston — 4

At 6:08 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

CONTRE

Les honorables sénateurs

Gold, Marwah, Ringuette, Wetston — 4

À 18 h 8, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, December 14, 2017
(82)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Dagenais, Dawson, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin and Wetston (12).

In attendance: Adriane Yong, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

After debate, it was agreed that the committee suspend to resume in public for consideration of Bill C-25.

At 10:51 a.m., the committee suspended.

At 10:57 a.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 23, 2017, the committee continued its examination of Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 29.*)

The chair made a statement.

The Honourable Senator Marwah moved:

> That notwithstanding the motion adopted by the committee on December 13, 2017, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-25.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted, on division.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed, with leave, that the committee group some clauses for the purpose of clause-by-clause consideration.

OTTAWA, le jeudi 14 décembre 2017
(82)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Dagenais, Dawson, Marwah, Ringuette, Stewart Olsen, Tannas, Tkachuk, Unger, Wallin et Wetston (12).

Également présente : Adriane Yong, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Après débat, il est convenu de suspendre la séance, puis de reprendre les travaux en séance publique pour examiner le projet de loi C-25.

À 10 h 51, la séance est suspendue.

À 10 h 57, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 23 novembre 2017, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 29 des délibérations du comité.*)

Le président prend la parole.

L'honorable sénateur Marwah propose :

> Que, nonobstant la motion adoptée par le comité le 13 décembre 2017, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce procède à l'étude article par article du projet de loi C-25.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Avec le consentement du comité, il est convenu de regrouper certains articles aux fins de l'étude article par article.

It was agreed that clauses 1 to 12 carry.

The chair asked whether clause 13 shall carry.

The Honourable Senator Wetston moved:

That Bill C-25 be amended on page 5, in clause 13:

(a) by replacing line 31 with the following:

"**(6)** Despite subsections (2), (3) to (3.2) and (5) and subject to subsection (6.1), if direc-"; and

(b) by adding the following after line 34:

"**(6.1)** If an incumbent director who was a candidate in an election held in accordance with subsection (3.4) was not elected during the election, the director may continue in office until the earlier of

(a) the 90th day after the day of the election; and

(b) the day on which their successor is appointed or elected.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 13, as amended, carry.

It was agreed that clauses 14 to 23 carry.

The chair asked whether clause 24 shall carry.

The Honourable Senator Wetston moved:

That Bill C-25 be amended on page 10, in clause 24:

(a) by replacing lines 3 to 5 with the following:

"**(2)** The corporation shall provide the information referred to in subsection (1) to each shareholder, except to a share-"; and

(b) by replacing lines 7 to 9 with the following:

"they do not want to receive that information, by sending the information along with the notice referred to in subsection 135(1) or by making the information available along with a proxy circular referred to in subsection 150(1).

(3) The corporation shall concurrently send the information referred to in subsection (1) to the Director.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 24, as amended, carry.

It was agreed that clauses 25 to 58 carry.

The chair asked whether clause 59 shall carry.

The Honourable Senator Wetston moved:

Il est convenu d'adopter les articles 1 à 12.

Le président demande si l'article 13 est adopté.

L'honorable sénateur Wetston propose :

Que le projet de loi C-25 soit modifié à l'article 13, à la page 5 :

a) par substitution, à la ligne 31, de ce qui suit :

« **(6)** Malgré les paragraphes (2), (3) à (3.2) et (5) et sous réserve du paragraphe (6.1), le man- »;

b) par adjonction, après la ligne 34, de ce qui suit :

« **(6.1)** L'administrateur qui était un candidat et qui n'a pas été élu lors d'une élection tenue conformément au paragraphe (3.4) peut demeurer en fonction jusqu'au premier en date des jours suivants :

a) le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de l'élection;

b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant. ».

Après discussion, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 13 modifié.

Il est convenu d'adopter les articles 14 à 23.

Le président demande si l'article 24 est adopté.

L'honorable sénateur Wetston propose :

Que le projet de loi C-25 soit modifié à l'article 24, à la page 10 :

a) par substitution, aux lignes 3 et 4, de ce qui suit :

« **(2)** La société fournit les renseignements visés au paragraphe (1) à »;

b) par substitution, aux lignes 6 et 7, de ce qui suit :

« écrit qu'ils ne souhaitent pas les recevoir, en les envoyant avec l'avis visé au paragraphe 135(1) ou en les mettant à sa disposition avec toute circulaire visée au paragraphe 150(1).

(3) La société envoie simultanément au directeur les renseignements visés au paragraphe (1). ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 24 modifié.

Il est convenu d'adopter les articles 25 à 58.

Le président demande si l'article 59 est adopté.

L'honorable sénateur Wetston propose :

That Bill C-25 be amended on page 20, in clause 59, by adding after line 31 the following:

"**(10.2)** Despite subsection (3) and paragraph 84(1)(b), if an incumbent director who was a candidate in an election held in accordance with subsection (10.1) was not elected during the election, the director may continue in office until the earlier of

(a) the 90th day after the day of the election; and

(b) the day on which their successor is appointed or elected.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 59, as amended, carry.

It was agreed that clauses 60 to 124 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill, as amended, carry.

It was agreed that Bill C-25 be reported with amendments to the Senate at the earliest opportunity.

At 11:25 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Que le projet de loi C-25 soit modifié à l'article 59, à la page 20, par adjonction, après la ligne 39, de ce qui suit :

« **(10.2)** Malgré le paragraphe (3) et l'alinéa 84(1)b), l'administrateur qui était un candidat et qui n'a pas été élu lors d'une élection tenue conformément au paragraphe (10.1) peut demeurer en fonction jusqu'au premier en date des jours suivants :

a) le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de l'élection;

b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 59 modifié.

Il est convenu d'adopter les articles 60 à 124.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu de faire rapport au Sénat du projet de loi C-25 avec amendements à la première occasion.

À 11 h 25, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 13, 2017

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act, met this day at 4:18 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Carolyn Stewart Olsen (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good afternoon and welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, either here in the room or listening via the Web. My name is Carolyn Stewart Olsen. I'm deputy chair of the committee, filling in for Senator Black, the chair, who is regrettably not able to be here today.

We are continuing our examination of Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act. The bill was referred to our committee on November 23, 2017. As honourable senators know, we've held four meetings and heard from a variety of witnesses on this proposed legislation. In addition, we possess written submissions.

I'm pleased to welcome in the first part of our meeting today, from the Ontario Teachers Pension Plan Board, Paul Schneider, Head of Corporate Governance, Public Equities.

Thank you, Mr. Schneider, for being here today. Please begin with your opening remarks, after which we will go to a question-and-answer session.

Paul Schneider, Head of Corporate Governance, Public Equities, Ontario Teachers' Pension Plan Board: Thank you, Madam Chair and committee members, for the opportunity to speak to you about Ontario Teachers' support for the passage of Bill C-25. My comments will be limited to Part 1 and more specifically to amendments to the CBCA that address the election of directors and diversity.

Ontario Teachers' is Canada's largest single-profession pension plan, managing over $180 billion of assets that provide retirement security for 316,000 active and retired teachers in the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 13 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 18 afin d'examiner article par article le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence.

La sénatrice Carolyn Stewart Olsen (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour, je souhaite la bienvenue à mes collègues, à nos invités et aux membres du public qui assistent à la séance d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que ce soit ici dans la salle ou sur Internet. Je m'appelle Carolyn Stewart Olsen. Je suis la vice-présidente du comité et je remplace le sénateur Black, notre président, qui malheureusement ne peut être des nôtres aujourd'hui.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence. Nous avons été saisis du projet de loi le 23 novembre 2017. Comme les honorables sénateurs le savent, nous avons tenu quatre réunions et avons entendu divers témoins s'exprimer sur le projet de loi. De plus, nous avons recueilli des mémoires.

Je suis heureuse d'accueillir aujourd'hui pour la première partie de notre réunion Paul Schneider, directeur supérieur principal, Gouvernance d'entreprise, Actions de sociétés ouvertes, du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Monsieur Schneider, merci d'être venu aujourd'hui. Je vous prie de faire votre déclaration, après quoi nous vous poserons des questions.

Paul Schneider, directeur supérieur principal, Gouvernance d'entreprise, Actions de sociétés ouvertes, Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario : Monsieur le président, mesdames et messieurs membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler de l'appui du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à l'égard du projet de loi C-25. Mes commentaires porteront sur la partie I, plus particulièrement sur les modifications à la LCSA qui concernent l'élection des administrateurs et la diversité.

Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est le plus important régime de retraite pour une seule profession au Canada. Le régime gère plus de 180,5 milliards de

province of Ontario. We have a long history of promoting good corporate governance and believe that good governance is good business. We are a founding member of the Canadian Coalition of Good Governance, and we are active in a number of formal and informal global organizations and networks across Asia, Europe and the United States.

dollars en actifs qui permettent d'assurer la sécurité de retraite de 316 000 enseignants actifs et retraités en Ontario. Le régime promeut depuis fort longtemps une saine gouvernance d'entreprise et est d'avis qu'une bonne gouvernance est synonyme de bonnes affaires. Le régime est un membre fondateur de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et est actif au sein de plusieurs organisations et réseaux mondiaux officiels et sans caractère officiel en Asie, en Europe et aux États-Unis.

Effective governance is about getting the right people around the board table and holding those individuals to account. That is why we fully support the amendment to the CBCA that requires director elections on a for/against basis.

Une gouvernance efficace consiste à trouver les bonnes personnes pour former un conseil d'administration et à exiger de ces personnes une reddition de comptes. Voilà pourquoi le régime soutient pleinement la modification à la LCSA qui vise à exiger l'élection des administrateurs au moyen de votes pour ou contre.

Typically, public company shareholders have small ownership stakes, usually less than 1 per cent, yet the investment can be in the tens or even hundreds of millions of dollars. When governance fails, our investment is impacted, and this can affect the pension promise we have made to our members.

En règle générale, les actionnaires des sociétés ouvertes détiennent une petite participation dans l'entreprise, habituellement moins de 1 p. 100. Néanmoins, les investissements en question peuvent parfois se chiffrer à des dizaines, voire à des centaines de millions de dollars. Lorsque la gouvernance échoue, nos investissements sont touchés, et cela peut avoir des répercussions sur les engagements en matière de retraite pris par le régime auprès de ses membres.

The vote is a tool we have to hold directors accountable but with limited effect, as our options are to support — vote for — or not vote — withhold. It is difficult to reconcile the fact that we provide capital to companies yet have limited ability to hold directors accountable for how that capital is allocated.

Le vote est l'outil à la disposition du régime pour exiger des comptes aux administrateurs, mais les effets sont limités, car les possibilités sont d'appuyer, c'est-à-dire voter pour, ou de ne pas voter, c'est-à-dire s'abstenir. Il est difficile de concilier le fait, d'une part, que le régime fournit des capitaux à des entreprises et le fait, d'autre part, que le régime a une capacité limitée pour exiger des administrateurs qu'ils rendent des comptes concernant l'utilisation de ces capitaux.

According to the 2017 OECD Corporate Governance Factbook, Canada and the United States are the only two major markets where shareholders cannot vote against directors. For years, we have advocated a for/against vote in director elections. Some will argue that the current TSX rule requiring majority vote policy is sufficient. We disagree, because a loophole exists in majority vote policies where a board is not compelled to accept the director resignation, a situation that did occur a few years ago. The consequence of being voted off the board with no recourse may cause a board or director to think twice about how they exercise their fiduciary duty. We do not dispute that the vast majority of directors are qualified, competent individuals performing an important role; however, as providers of capital, it is only reasonable that we help decide who safeguards that capital.

Selon le 2017 Corporate Governance Factbook de l'OCDE, le Canada et les États-Unis sont les deux seuls grands marchés où les actionnaires ne peuvent pas voter contre les administrateurs. Le régime réclame depuis des années un vote pour ou contre pour l'élection des administrateurs. Certains pourraient avancer que la règle du TSX exigeant une politique de vote majoritaire suffit. Le régime ne voit pas les choses du même œil, car il existe une faille dans la majorité des politiques de vote majoritaire qui fait que les conseils d'administration ne sont pas obligés d'accepter la démission d'un administrateur, une situation qui s'est produite il y a quelques années. Les conséquences d'une exclusion d'un conseil d'administration par vote sans recours peuvent conduire un conseil d'administration ou un administrateur à réfléchir deux fois à la manière dont il exerce son obligation fiduciaire. Le régime convient que la majorité des administrateurs sont des personnes qualifiées et compétentes qui jouent un rôle important. Toutefois, en tant que fournisseur de capitaux, le régime estime qu'il est raisonnable qu'il contribue au choix des personnes qui protègent ces capitaux.

I would also like to express our support for the disclosure of the existence and substance of a diversity policy. Diversity is an important issue that boards need to address. It is clear that board effectiveness improves when there are different views around the boardroom. Diversity isn't limited to gender, but focusing on gender diversity is an appropriate starting point to encourage issuers to develop a broad and deep selection process that embraces and enhances all forms of diversity.

Je tiens également à exprimer le soutien du régime pour la divulgation de l'existence et du contenu d'une politique sur la diversité. La diversité est une question importante sur laquelle les conseils d'administration doivent se pencher. Il est évident que l'efficacité d'un conseil d'administration s'améliore lorsque différents points de vue sont exprimés dans la salle de réunion. La diversité ne concerne pas seulement le sexe, mais mettre l'accent sur la diversité de genre est un bon point de départ pour encourager les émetteurs à mettre en place un processus de sélection approfondi et étendu qui englobe et favorise toutes les formes de diversité.

Are Canadian boards diverse enough? No. Are there diversity policies as robust as we would like to see? No. The solution, we believe, lies in cultural change rather than quotas. In the short run, quotas can indeed lead to greater diversity, but we fear that while establishing a quota incents boards to hit a specific number, it may hinder any progress over and above that target.

Les conseils d'administration du Canada sont-ils suffisamment diversifiés? Non. Leurs politiques en matière de diversité sont-elles aussi solides que nous le souhaiterions? Non. La solution, d'après le régime, réside dans le changement de culture, plutôt que dans les quotas. À court terme, les quotas peuvent en effet permettre une plus grande diversité, mais le régime craint que l'établissement de quotas, même s'il incite les conseils d'administration à atteindre une cible en particulier, nuise à tout progrès au-delà de cette cible.

To be truly impactful, boards must take ownership of diversity. With a quota, they can abdicate ownership to the government. We believe that private ordering has a greater chance of creating a cultural change that will produce the positive and lasting impact that is desired.

Pour véritablement générer des effets, les conseils d'administration doivent assumer la responsabilité de la diversité. Avec des quotas, ils peuvent céder cette responsabilité au gouvernement. Le régime croit que les mesures prises à l'interne offrent le plus de chance de générer le changement de culture qui produira les effets positifs et durables souhaités.

Diversity should be achieved because it is good, sound business, not because it is a rule. This is the lengthier process, but it has greater long-term benefits and a greater likelihood of achieving its goal: to no longer have a diversity issue to talk about.

La diversité devrait être obtenue parce qu'il s'agit d'une pratique saine et judicieuse, et non parce qu'une règle l'oblige. Cette voie est plus longue, mais ses bienfaits à long terme sont plus nombreux, et elle offre les meilleures chances d'atteindre l'objectif, soit l'élimination des problèmes de manque de diversité.

It is our job as investors to work with our investee companies to help them understand the importance of diversity and provide assistance where we can. This is something we are currently doing, and we will continue to engage with companies on this issue.

En tant qu'investisseur, le régime se doit de travailler avec ces sociétés détenues pour les aider à comprendre l'importance de la diversité et pour les aider lorsqu'il est en mesure de le faire. C'est ce que le régime fait déjà, et il continuera à dialoguer avec les entreprises sur cette question.

In closing, I would once again like to thank the chair and committee members for inviting me here today and reiterate our support for the passage of Bill C-25.

Pour terminer, je souhaite remercier une fois de plus le président et les membres du comité de m'avoir invité aujourd'hui et réitéré l'appui du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à l'égard du projet de loi C-25.

I hope you found my comments useful.

J'espère que mes commentaires vous seront utiles.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Schneider. We will now go to questions and answers. I will start with the sponsor of the bill, Senator Wetston.

La vice-présidente : Merci, monsieur Schneider. Nous passons maintenant aux questions. Je commencerai par le parrain du projet de loi, le sénateur Wetston.

Senator Wetston: Thank you for coming today. I have a couple of quick questions.

Le sénateur Wetston : Merci d'être venus aujourd'hui. J'ai quelques petites questions à vous poser.

When you talked about roaming the globe with respect to majority voting, if I can put it that way, I think you indicated that the U.S. and Canada are the only two countries that don't have a for/against today.

Mr. Schneider: The only major markets; there are some smaller markets.

Senator Wetston: I don't disagree with you whatsoever; my research suggests the same, which is one the reasons for this bill, obviously. But I thought that in the U.S., they do often vote for and against by way of corporate bylaws as opposed to a corporate restriction on doing that. Can you clarify that? I may be wrong.

Mr. Schneider: In my experience, I have not come across that regularly. It is definitely possible to have a bylaw enacted. I guess my issue with that would be that you are relying on the board to enact something on their own.

Senator Wetston: I'm not suggesting it's the right way to go. I was wondering in order to clarify that.

Mr. Schneider: I haven't run across a lot of that.

Senator Wetston: Recently I read with great interest the fact that proxy advisory firms — and I'm not sure whether you rely on or use any of the proxy advisory firms — ISS and Glass Lewis have recently come up with policies specifically oriented toward gender diversity. Do you have familiarity with that? If so, can you discuss that?

Mr. Schneider: For full disclosure, we are 80 per cent owners of Glass Lewis.

Senator Wetston: That's correct. I just remembered that.

Mr. Schneider: They have taken a more strident approach to gender diversity. I'm not exactly 100 per cent sure of their voting recommendations, because while we use their services for their research, we vote in our own way, so I don't follow their policies that closely. However, if I recollect correctly, they are become being more strident in their diversity approach. I believe if you don't have any women on the board, they will make a vote recommendation.

I'm not sure they've gone to the extent of the policy yet. Glass Lewis may have. They've just released their 2018 policy, so unfortunately I'm not able to give you a lot of background on that.

Senator Wetston: That's fine.

Vous avez parlé du fait que vous avez fait le tour du monde en ce qui concerne le vote majoritaire, si je peux m'exprimer ainsi, et il me semble que vous avez dit que seuls les États-Unis et le Canada n'ont pas de cadre qui permet de voter pour ou contre l'élection d'un administrateur.

M. Schneider : Ce sont les deux seuls grands marchés, mais il y a de plus petits marchés où la situation est la même.

Le sénateur Wetston : Je ne dis pas le contraire. Ma recherche semble indiquer la même chose, et c'est l'une des raisons d'être du projet de loi, bien évidemment. Cependant, j'avais l'impression qu'aux États-Unis, on peut bien souvent voter pour et contre en vertu de règlements administratifs, et qu'il n'y a pas d'empêchement au sein des sociétés. Pouvez-vous nous en dire plus? Il se peut que je me trompe.

M. Schneider : Selon mon expérience, ce n'est pas chose courante. Il est certes possible d'adopter des règlements administratifs. L'inconvénient, à mon avis, c'est que l'on se fie au conseil d'administration qui doit adopter un règlement de son propre chef.

Le sénateur Wetston : Je ne dis pas que c'est la solution à privilégier. Je voulais juste tirer les choses au clair.

M. Schneider : Je n'ai pas vu ce cas de figure souvent.

Le sénateur Wetston : J'ai lu tout récemment avec grand intérêt que les cabinets de conseil en matière de procuration, et je ne sais pas si votre organisation fait appel à ce genre de cabinet, par exemple ISS et Glass Lewis, ont tout récemment adopté des politiques dans le domaine de la diversité du genre. En savez-vous quelque chose? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en parler?

M. Schneider : Je dois vous dire à des fins de transparence que nous possédons 80 p. 100 des parts de Glass Lewis.

Le sénateur Wetston : C'est exact. Je viens de m'en souvenir.

M. Schneider : Cette société poursuit agressivement la diversité du genre. Je ne connais pas à 100 p. 100 ses recommandations en matière de vote, parce que même si nous avons recours à leurs services de recherche, nous menons nos votes de notre façon, et je ne connais pas à fond leurs politiques. Cependant, si je me fie à ma mémoire, cette société est beaucoup plus agressive en matière de diversité. Il me semble que si un conseil d'administration ne comporte pas de femmes, la société émettra une recommandation sur le vote.

J'ignore les détails de la politique. Il se peut que Glass Lewis l'ait fait. La société vient d'émettre sa politique pour 2018, et je ne peux malheureusement pas vous en dire bien plus.

Le sénateur Wetston : C'est bon.

The government has decided to address the issue of diversity more broadly than gender. First, I would like to ask you what your views of that might be.

Supplementary to that, they have decided on the “comply or explain” model, which is the model adopted by most CSA regulators, but not all — and I emphasize not all. That model itself has produced some results. There has been some suggestion, of course, that those results are not entirely positive. I think there are some positive results, but they may not be moving as quickly as some would desire.

Could you comment on both matters?

Mr. Schneider: On the broader issue of diversity, we fully support diversity in its broader sense. But we’re of the view, as I mentioned in my remarks, that we really need a cultural change. We need boards, when they recruit, to not look around the table and say, “Do you know anyone?” and rely on the network internally.

One thing we have been promoting for a number of years is a broad and deep selection process. Our thinking is that it’s an iterative process. If we focus in on gender first, which is a fairly obvious diversity move — half the population are female, so it’s a good place to start for us, which is not to say the other ones are not important. I’m not saying that.

If you get boards thinking about doing a broad and deep search, we are hoping it will change the whole way they do things. When they do, it will uncover other diversities as they are doing this, and they will get used to having a really robust process. That’s our hope. I hope we are correct in that.

When we engage with companies, we always ask about their selection process, recruitment process, as well as evaluation process, because those three are interconnected for us. We are really pushing boards to tell us how broader and deeper they are going in their selection process.

Also related to “comply or explain,” I’m hesitant about quotas because I think, as I mentioned in my remarks, if you give someone a number, they’re going to hit that number, but will they stop?

I think diversity will be a process. Personally, I would like to get to a place where it is not gender diversity but gender equality. I think that’s what we should be aiming for. If you say X is the number, people may stop at that because that’s the rule. I’m hesitant about that.

Le gouvernement a décidé d’aborder la question de la diversité de façon plus élargie plutôt que se limiter au genre. J’aimerais tout d’abord savoir ce que vous en pensez.

Le gouvernement a retenu le modèle « se conformer ou s’expliquer », soit le modèle préconisé par la plupart des organismes de réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, mais pas tous, je le précise bien. Ce modèle a déjà donné quelques résultats. Certains ont laissé entendre, bien sûr, que ces résultats ne sont pas tous positifs. Je crois qu’il y en a quand même quelques-uns qui sont salutaires, mais les choses n’avancent peut-être pas aussi rapidement que l’on ne l’aurait souhaité.

Pouvez-vous répondre à ces deux questions?

M. Schneider : En ce qui concerne la diversité, nous appuyons entièrement une diversité élargie. Or, comme je l’ai dit plus tôt, nous sommes convaincus qu’il faut un véritable changement de culture. Il faudrait que les conseils d’administration, lorsqu’ils recrutent, arrêtent de faire un tour de table en demandant si les administrateurs connaissent bien quelqu’un et d’utiliser le réseau interne.

Depuis des années déjà, nous faisons la promotion d’un processus de sélection étendu et approfondi. Pour nous, c’est un processus itératif. Si nous mettons d’abord l’accent sur le genre, ce qui est une démarche plutôt évidente en matière de diversité puisque la moitié de la population est constituée de femmes, c’est un excellent point de départ, ce qui ne veut pas dire que d’autres groupes ne sont pas importants. Ce n’est pas cela que je vous dis.

Si l’on arrive à encourager les conseils d’administration à songer à faire une recherche de candidats étendue et approfondie, nous espérons qu’ils changeront toute leur façon de faire. S’ils le font, ils découvriront d’autres diversités et ils s’habitueront à avoir un processus très complet. Voilà notre espoir. J’espère que nous avons raison.

Lorsque nous communiquons avec les sociétés, nous posons toujours des questions sur le processus de sélection, de recrutement et d’évaluation, car ces trois choses sont liées à nos yeux. Nous encourageons fortement les conseils d’administration à nous décrire dans quelle mesure ils mènent des processus de sélection étendus et approfondis.

En ce qui concerne l’obligation de « se conformer ou de s’expliquer », j’hésite à parler de quotas, car comme je l’ai bien dit plus tôt, si l’on donne un chiffre à quelqu’un, la personne visera bien ce chiffre et risque de s’arrêter là.

À mon avis, la diversité sera un processus. J’aimerais bien qu’on se rende à un stade où l’on ne parle plus de diversité du genre, mais bien d’égalité des sexes. Je crois que c’est là la cible que nous devrions viser. Si l’on fixe un chiffre X, les gens

That being said, if boards are not reacting to "comply or explain," you review it in a few years and say, "Well, we gave you a chance." That seems to be reasonable to me.

Senator Wetston: Thank you.

Senator Ringuette: I have two short questions to put your statement into context for me.

First, $180.5 billion of assets is quite a lot. Approximately how much of those assets would be within the federal corporation that this bill deals with?

Mr. Schneider: I really can't answer that with any accuracy because I would have to look at which companies are CBCA registered, which ones are OBCA and which ones are Alberta.

Senator Ringuette: How much of those assets are invested in Canada?

Mr. Schneider: It would say roughly 5 per cent of those assets.

Senator Ringuette: Will the changes to the act enhance your investment in Canadian firms?

Mr. Schneider: It's always changing our investments. I'm not the one who decides where to put the money. It does change. It's at a certain number right now, but it could always change in the future.

That being said, I think we are very impactful in Canada from a governance perspective, and something I have committed to do is to talk to Canadian issuers on this issue. In fact, I have a meeting set for early January with one such issuer to talk about their diversity and diversity policy.

Five per cent of $180 billion is still a fairly large number, and it is certainly doesn't mean that we are not concerned or involved in Canada.

Senator Ringuette: Where would your biggest continental investment be?

Mr. Schneider: North America, right now.

Senator Ringuette: So you have a lot of money invested in the U.S.

pourraient s'arrêter là parce que c'est la règle. C'est ce qui me préoccupe.

Cela dit, si les conseils d'administration ne respectent pas la consigne « se conformer ou s'expliquer », vous pouvez revoir la loi dans quelques années et leur dire : « Tant pis, vous avez raté l'occasion. » Cela me semble raisonnable.

Le sénateur Wetston : Merci.

La sénatrice Ringuette : J'ai deux petites questions pour vous, afin que je puisse mieux comprendre vos propos.

Tout d'abord, des biens d'une valeur de 180,5 milliards de dollars, c'est beaucoup. Environ combien de biens sont détenus par des sociétés assujetties à une réglementation fédérale et donc visées par le projet de loi?

M. Schneider : Je ne peux vous répondre avec exactitude, car il faudrait que je vérifie lesquelles des sociétés sont enregistrées en vertu de la loi fédérale, de la loi ontarienne ou de la loi albertaine.

La sénatrice Ringuette : Quelle est la proportion de ces biens qui sont investis au Canada?

M. Schneider : Je dirais environ 5 p. 100.

La sénatrice Ringuette : Les modifications apportées à la loi feront-elles augmenter vos investissements dans les entreprises canadiennes?

M. Schneider : Nos investissements changent toujours. Ce n'est pas moi qui décide où investir. Le profil change. Le pourcentage actuel pourrait toujours varier dans l'avenir.

Cela dit, je crois que nous exerçons une grande influence au Canada sur le plan de la gouvernance, et je me suis engagé à parler aux émetteurs canadiens à ce sujet. En fait, je vais rencontrer un émetteur au début du mois de janvier afin de parler de sa diversité et de sa politique en la matière.

Cinq pour cent de 180 milliards de dollars, c'est tout de même une somme rondelette, et cela ne veut certainement pas dire que nous ne nous intéressons pas au Canada ni que nous n'y sommes pas présents.

La sénatrice Ringuette : Dans quel continent investissez-vous le plus?

M. Schneider : En ce moment, l'Amérique du Nord.

La sénatrice Ringuette : Vous avez donc beaucoup investi aux États-Unis.

Mr. Schneider: We are pushing the diversity issue there and in any market we are in, but we are pushing it, again, on more the private ordering approach. I have been doing this since 2003, and in my experience you get a lot further when companies do things voluntarily rather than when they are told to do something. I think historically you will get the minimum if you tell them.

The Deputy Chair: Could you keep your questions to the bill, senator, and not where they are invested?

Senator Ringuette: Yes. Thank you.

So you said, "Let's review this in a year"?

Mr. Schneider: I don't know if a year is long enough. I'll leave it to people a lot smarter than me to determine when to review that.

As I said in my remarks, it's not easy and it will not be a quick fix. But there is progress happening in Canada, and we need more progress. I totally admit to that, and I think we need to work with companies, we need to work with issuers and we need to do this together.

Senator Ringuette: Thank you.

Senator Wallin: On that point, you are Ontario Teachers', a powerful and persuasive investor. When you sit down with companies to say you want a broad and deep selection process, how exactly do you say that to them?

Mr. Schneider: We actually say it that way. We say, "We think it's important that you expand your network in terms of how and where you look for directors." I think we have these fairly straightforward conversations. That's even in our proxy voting guidelines and our corporate governance principles state that, so it is not a surprise when we talk to companies on the issue.

Senator Wallin: Do you find there is a responsiveness to that now?

Mr. Schneider: They do explain their process. We continue to push on this. We have recently updated our proxy voting guidelines for 2018. One thing we did put in there was a piece on board composition and the expectation that boards will be composed of directors who are, for lack of a better term, fit for purpose: They have the skills that are necessary and relevant to the strategy.

M. Schneider : Nous faisons valoir la diversité dans ce pays et dans tout marché où nous sommes présents, mais nous le faisons, je le répète, dans la sphère privée. Je travaille dans le domaine depuis 2003, et selon mon expérience, on obtient beaucoup plus lorsque les sociétés font les choses de façon volontaire, plutôt que d'être acculés au mur. Si l'on regarde le passé, on constate que les sociétés qui sont tenues de faire quelque chose ne font que le minimum.

La vice-présidente : Chère collègue, pouvez-vous vous en tenir au projet de loi plutôt qu'au pays où les biens sont investis?

La sénatrice Ringuette : Oui. Merci.

Vous avez donc dit que l'on devrait revoir la situation dans un an?

M. Schneider : Je ne sais pas si un an serait suffisant. Je m'en remets aux gens qui sont plus intelligents que moi pour prendre la décision.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration, ce ne sera ni facile ni rapide. Cependant, nous réalisons des progrès au Canada, mais il faut en faire davantage. J'en suis parfaitement conscient. Nous devons travailler avec les sociétés et les émetteurs et nous devons le faire ensemble.

La sénatrice Ringuette : Merci.

La sénatrice Wallin : Justement, sur ce point, vous représentez le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, un investisseur puissant et persuasif. Lorsque vous rencontrez les représentants de sociétés pour leur dire que vous voulez un processus de sélection étendu et approfondi, comment vous exprimez-vous?

M. Schneider : Nous utilisons ces termes. Nous leur disons : « Nous pensons qu'il est important que vous élargissiez votre réseau lorsque vous êtes à la recherche d'administrateurs. » Nous nous exprimons directement. Même nos lignes directrices sur le vote par procuration et sur la gouvernance des sociétés l'indiquent, donc les sociétés ne sont pas étonnées lorsque nous leur en parlons.

La sénatrice Wallin : Trouvez-vous que les sociétés sont réceptives?

M. Schneider : Elles expliquent leur processus et nous continuons de revendiquer notre point de vue. Nous avons récemment mis à jour nos lignes directrices sur le vote par procuration pour 2018. Nous y avons notamment ajouté un élément sur la composition des conseils d'administration et nos attentes selon lesquelles les conseils seraient constitués d'administrateurs qui, si je peux m'exprimer ainsi, font l'affaire. C'est-à-dire que les candidats ont les compétences nécessaires et pertinentes à la lumière de la stratégie retenue.

We will hold the chair of the nomination governance committee responsible. It is their role to make sure that there is some logic to the board composition and not necessarily friends, peers, or what have you, of other directors.

Nous exigeons des comptes du président du comité chargé de la gouvernance des mises en candidature. Il lui incombe de s'assurer que la composition du conseil d'administration suit une certaine logique et que le conseil n'est pas forcément composé des amis, des pairs et des relations des autres administrateurs.

In my experience in governance, the role of the board and the role of a director has become a profession and it should be treated like a profession. It should have the high standards of performance and of composition. It's an important job and you need good people sitting around that table.

Selon mon expérience dans le domaine de la gouvernance, le conseil d'administration et l'administrateur occupent des rôles de professionnels et on devrait leur réserver un traitement correspondant. On devrait exiger les plus hautes normes en matière de rendement et de composition. C'est un poste important, et il faut avoir des gens compétents à la table.

As shareholders, we are really pushing for that. I think it's important that we have good, qualified people who are smart and can add to the boardroom discussion.

Voilà ce que nous revendiquons à titre d'actionnaire. Il est important que nous ayons des gens qualifiés et compétents, des gens intelligents, qui peuvent apporter leur pierre à l'édifice lors des réunions.

Senator Wallin: I'm not a fan of quotas, and I'm not even sure I'm a fan of targets for some of the reasons that you cite, but do you think you can hold people accountable a little more effectively than government with "comply or explain"?

La sénatrice Wallin : Je n'aime pas trop les quotas, et je ne suis même pas convaincue d'aimer les cibles, notamment pour certaines des raisons que vous avez énumérées, mais pensez-vous que vous pouvez tenir les gens responsables de façon plus efficace que ne peut le gouvernement avec l'obligation de « se conformer ou s'expliquer »?

Mr. Schneider: I hope so, if you combine the "comply or explain" with our approach to diversity.

M. Schneider : Je l'espère bien, notamment si l'on associe l'obligation de « se conformer ou de s'expliquer » à notre approche en matière de diversité.

I should also mention that in our 2018 proxy voting guidelines we are taking a harder stance on the policy. We are communicating that we are expecting a policy and it's not enough for a board to say they recruit based on merit. We've seen this a lot. Our view is, "Of course you do; if you don't, then we have a bigger problem." So you should recruit on merit, but within that recruitment on merit you build in your diversity approach.

Je devrais également vous dire que dans nos lignes directrices sur le vote par procuration de 2018, notre politique est énoncée de façon plus musclée. Nous indiquons que nous nous attendons à voir une politique en la matière et qu'il n'est pas suffisant de la part d'un conseil d'administration de dire tout simplement qu'il recrute sur la base du mérite. Nous avons vu ce cas de figure souvent. Nous prenons la position suivante : « C'est clair que vous le faites, car sinon, nous aurions un problème encore plus grand. » Il faut donc recruter en fonction du mérite, mais en intégrant une approche axée sur la diversité.

We're starting to communicate and socialize that with issuers. If Bill C-25 is passed and majority voting comes into play, I think that's another thing that can work to our advantage. There will come a point in time when we will seriously consider voting against directors if they are pushing back on progress. I think that's something we would be willing to do, but not next year because I think it's important for us to have discussions first rather than go and use the hammer.

Nous commençons à communiquer à ce sujet avec les émetteurs. Si le projet de loi C-25 est adopté et le vote majoritaire devient réalité, ce sera un autre outil que nous pourrons manier à notre avantage. Il viendra un moment où nous songerons sérieusement à voter contre des administrateurs s'ils se montrent réfractaires. Je crois que c'est quelque chose que nous serons prêts à faire, mais pas l'année prochaine, parce que je crois qu'il est important d'en discuter d'abord, plutôt que de tout de suite brandir le gros bâton.

Senator Wallin: That's very powerful and it's very reassuring. Thank you.

La sénatrice Wallin : C'est bien dit, et c'est très rassurant. Merci.

Senator Unger: Thank you, Mr. Schneider.

La sénatrice Unger : Merci, monsieur Schneider.

You said you believe that good governance is good business and diversity should be achieved because it is good, sound business, not because it is a rule. Do you see Bill C-25 as implementing a rule?

You also said you believe the solution lies in cultural change rather than quotas, and so do I. Can you elaborate on that?

Mr. Schneider: Sure. Regarding Bill C-25 being a rule, because it's "comply or explain," I would think it's not a rule. For me a rule would be a quota. I guess you could argue "comply or explain" is a rule. But I think you're giving companies and boards the latitude to explain themselves. In my view, that is not a rule, per se. So I am comfortable with that.

Your second question was on the culture. Can you repeat your question, please?

Senator Unger: What do you mean by cultural change vis-à-vis quotas?

Mr. Schneider: What I think about cultural change is that it is just a way of thinking. We are moving in that direction, but it is more something that becomes a way of doing things. You are not doing it because you feel compelled to do it or because you are told to do it. You are doing it because, well, why wouldn't you do it? That is where I see cultural change. It is something that happens naturally. I think it just becomes part of the DNA.

Senator Unger: So without this legislation, do you think that would happen? The question is: How long would it take?

Mr. Schneider: It helps to have "comply or explain" in the bill. If the bill didn't get passed we would still push on this, but I think it is good to have the backing of the government. We also have the backing of the OSC or parts of the CSA on this as well. It stresses the importance of the issue to companies. It can make conversations easier.

Senator Tannas: Thank you for being with us today.

I want to ask about a couple of things that are connected, in my view. One is tenure of directors. Do you have any policies or opinions on tenure of directors? With respect to that, does it tie in that the focus and progress of diversity should be on who they are appointing as new directors, or do you think that middle-aged White males should get tapped on the shoulder early and told to

Vous avez dit que vous croyez que la bonne gouvernance est synonyme de bonnes affaires et que la diversité devrait être réalisée parce que c'est une pratique saine et judicieuse, et non parce qu'une règle l'oblige. Croyez-vous que le projet de loi C-25 impose une règle?

Vous avez également dit que vous pensiez que la solution viendra d'un changement de culture, plutôt que de quotas, et je suis du même avis. Pouvez-vous nous en dire plus?

M. Schneider : Bien sûr. En ce qui concerne l'aspect obligatoire du projet de loi C-25, qui indique bien qu'il faut « se conformer ou s'expliquer », je vous dirais que ce n'est pas une règle. Une règle, pour moi, ce serait un quota. Certains pourraient penser que « se conformer ou s'expliquer », c'est une règle. Mais je crois que l'on donne ainsi aux sociétés et aux conseils d'administration la latitude nécessaire pour expliquer leur comportement. Ce n'est donc, à mon avis, pas une règle en tant que telle. Cette disposition me convient.

Votre deuxième question portait sur la culture. Pouvez-vous la répéter, s'il vous plaît?

La sénatrice Unger : Que vouliez-vous dire lorsque vous avez comparé un changement de culturel aux quotas?

M. Schneider : Lorsque j'ai parlé de changement de culture, je parlais d'une façon de penser. Nous nous dirigeons dans ce sens, pour que cela devienne une façon de faire. On n'agit pas de la sorte parce qu'on est tenu de le faire ou parce que quelqu'un nous le dit. On le fait parce que cela tombe sous le sens, n'est-ce pas? C'est là où je vois le changement de culture. C'est quelque chose qui se produit naturellement, qui s'inscrit dans l'ADN de la société.

La sénatrice Unger : Sans ce projet de loi, pensez-vous qu'une telle évolution se produira? J'aimerais aussi savoir combien de temps cela prendrait?

M. Schneider : Il est bien utile d'avoir la disposition « se conformer ou s'expliquer » dans le projet de loi. Si le projet de loi n'est pas adopté, nous continuerons à revendiquer cette disposition, parce que je crois qu'il est très salutaire d'avoir l'appui du gouvernement. Nous bénéficions également du soutien de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de certains membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces acteurs font valoir l'importance de la question auprès des sociétés et cela peut faciliter les discussions.

Le sénateur Tannas : Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

J'aimerais vous poser quelques questions sur des sujets qui sont reliés, selon moi. Tout d'abord, le mandat des administrateurs. Avez-vous des politiques ou des opinions à ce sujet? La diversité et l'application de celle-ci devraient-elles entrer en ligne de compte lorsque vient le temps de nommer de nouveaux administrateurs, ou pensez-vous que l'homme blanc

get off in favour of somebody else, even though they are doing a good job?

Mr. Schneider: Tenure is a timely question as well because we tried to tackle the tenure issue in our most recent proxy voting guidelines.

Our view first and foremost is, to your point, there are a lot of good directors who may be long tenure directors. Being on a board past a certain number of years, you are not like a carton of milk where you suddenly go sour after the expiry date.

I will get back to my earlier comments on board composition where evaluation, selection and recruitment are processes that are intertwined, interdependent and interrelated.

We are looking at tenure. We look at the board and do a histogram of board tenure. If you remember your statistics, we like to see a nice normal curve. And we have discussed this with a lot of people who do board evaluations and recruitment. The bulk of the board should be somewhere between three and ten years. That is where we've landed. We think that is the sweet spot where directors are contributing the most to the board.

Where you have zero to three years, you are learning the ropes and understanding the business. There is a certain orientation process that it has to go through. You don't sit around the table, read some notes and say, "I think I could be a great director." We think that some members deserve three, the bulk at three to ten years, and some at more than ten years.

We would be concerned if there are no new directors because that means there could be succession issues. We are also concerned if everyone is at the high end because there are succession issues.

In order to get to this, you need an evaluation process that is robust and challenging. Getting back to my earlier comment regarding directors being a profession, you need a strong chair to run that process. It may result in some directors being tapped on the shoulder saying, "Unfortunately, your skills are not needed anymore because we did a board evaluation and the company is moving in a different direction and the skill set that you have, while valid, is not where we are going and not what is needed," or "Your contribution is not what it has been." We leave that to the board.

d'un certain âge devrait se faire dire de déguerpir et de céder sa place à quelqu'un d'autre, même s'il fait un bon travail?

M. Schneider : La question du mandat est tout à fait pertinente, et nous en parlons dans notre version la plus récente de nos lignes directrices sur le vote par procuration.

Pour répondre à votre question, nous reconnaissons que bon nombre d'administrateurs compétents sont en poste depuis longtemps. Même si des personnes siègent à un comité d'administration depuis de nombreuses années, elles ne sont pas comme des cartons de lait qui surit après la date d'expiration.

Je reviens à ce que j'ai dit plus tôt sur la composition d'un conseil d'administration, et nous recommandons des processus d'évaluation, de sélection et de recrutement, des processus qui sont à la fois indépendants et liés.

Nous étudions les mandats. Nous prenons un conseil d'administration et nous dressons l'histogramme des mandats des administrateurs. Si vous vous souvenez du cours de statistique, on aime bien voir une belle courbe normale. Nous en avons beaucoup discuté avec de nombreux responsables qui effectuent des évaluations des conseils et du recrutement. La plupart des membres du conseil devraient siéger pendant une période de 3 à 10 ans. Voilà la courbe que nous souhaitons voir. Nous croyons que c'est pendant cette période que les administrateurs contribuent le plus au conseil.

Pendant les trois premières années, la personne apprend les rouages et commence à comprendre les activités de la société. Il faut passer par une certaine période de rodage. Il ne suffit pas de se présenter en réunion, de lire des notes et de dire : « Je crois que je pourrais être un administrateur génial. » Nous pensons que certains administrateurs méritent un mandat de 3 ans, la plupart devraient avoir un mandat allant de 3 à 10 ans, et certains pourraient siéger pendant plus de 10 ans.

Nous nous inquiéterions s'il n'y avait pas de nouveaux administrateurs, parce que cela veut dire qu'il pourrait y avoir des problèmes de succession. Nous serions également préoccupés si tout le monde siégeait depuis longtemps, ce qui donne lieu encore une fois à des problèmes de succession.

Pour régler le problème, il faut prévoir un processus d'évaluation musclé et robuste. Pour revenir à ce que j'ai dit plus tôt concernant la profession d'administrateur, il faut qu'il y ait un président avec de la poigne qui s'occupe du processus. Il se peut fort bien que certains administrateurs se fassent dire que malheureusement, on n'a plus besoin de leurs compétences, qu'on a fait une évaluation du conseil et que la société prend une nouvelle orientation, que les compétences de la personne sont valides, mais ne s'appliquent plus vu le contexte, ou encore se fassent dire que leur contribution n'était pas à la hauteur. Nous nous en remettons au conseil d'administration dans ces cas-là.

We are not comfortable saying that after 15 years on the board, you should get off of the board. That is not our decision to make as a shareholder. We expect the boards to be self-regulating bodies that can evaluate themselves and make those decisions. We expect them to make those decisions.

Nous ne recommandons pas pour autant que l'on dise à quelqu'un qui siège depuis 15 années au conseil qu'il devrait démissionner. En tant qu'actionnaire, il ne nous incombe pas de prendre ces décisions. Nous nous attendons à ce que les conseils d'administration soient des organismes autorégulés qui peuvent évaluer leur situation et prendre ce genre de décisions. Nous nous attendons à ce que ces décisions soient prises.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Schneider.

La vice-présidente : Merci, monsieur Schneider.

I hear the bells. We anticipate a vote, so I am suspending the committee until after the vote, and then we can meet back here.

J'entends la sonnerie d'appel. Il y aura un vote, et je vais lever la séance jusqu'à la fin du vote, après quoi nous nous retrouverons ici.

Thank you very march for your presentation.

Je vous remercie de votre témoignage.

Senator Dagenais, I apologize, but I don't want to ask Mr. Schneider to stay for an hour.

Sénateur Dagenais, je le regrette, mais je ne demanderai pas à M. Schneider d'attendre une heure.

Thank you so much. We very much appreciate you coming here and adding your expertise.

Merci beaucoup. Nous vous remercions d'être venu et d'avoir mis à contribution votre expertise.

Mr. Schneider: Thank you very much for the opportunity.

M. Schneider : je vous remercie à mon tour.

The Deputy Chair: We are suspended until after the vote when we will meet back here for clause-by-clause consideration of the bill.

La vice-présidente : La séance est levée jusqu'à la fin du vote, après quoi nous nous retrouverons ici pour l'étude article par article du projet de loi.

(The committee suspended.)

(La séance est suspendue.)

(The committee resumed.)

(La séance reprend.)

The Deputy Chair: I am recommencing the committee. Thank you very much.

La vice-présidente : Nous allons reprendre. Merci beaucoup.

Invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the Web, welcome back to the second portion of our meeting on Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act.

Je souhaite la bienvenue à nos invités et aux membres du public qui assistent, ici dans la salle ou sur Internet, à la deuxième partie de la séance du Comité sénatorial permanent sur les banques et le commerce qui porte sur le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence.

We are now going to begin going through the bill clause by clause. I would remind senators that if at any time you are not clear where we are in the process, please do not hesitate to ask for clarification. I want to ensure that at all times we have the same understanding of where we are in the process.

Nous allons maintenant commencer notre étude article par article du projet de loi. Je rappelle aux sénateurs que si à un moment donné vous ne comprenez pas quelque chose, il ne faut pas hésiter à poser des questions. Je veux être sûre que nous comprenons tous chaque étape du processus.

Senator Tkachuk, do you have a motion?

Sénateur Tkachuk, avez-vous une motion?

Senator Tkachuk: Yes. I move that we not proceed with clause by clause and that we postpone the clause-by-clause reading of Bill C-25 until January 31, 2018.

Le sénateur Tkachuk : Oui. Je propose que nous ne procédions pas à l'étude article par article du projet de loi C-25 et que nous la reportions au 31 janvier 2018.

The Deputy Chair: Senators, we have a motion before us. Would anyone like to comment on the motion?

La vice-présidente : Chers collègues, nous sommes saisis d'une motion. Y a-t-il des commentaires?

Senator Marwah: I am just curious, Senator Tkachuk, as to why.

Senator Tkachuk: The reason that I moved the motion is because right now the majority of the members of this committee are not members of the government, and I feel very uncomfortable with that situation. It seems that we can go ahead and do clause-by-clause when you are able to get your members out to a meeting. Right now the majority of the members are Conservative members, and this is not our bill. This is a government bill. That is why I moved the motion.

I would like to call the question.

The Deputy Chair: Question. We will have a recorded vote. Would you call the roll, please.

Lynn Gordon, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Carolyn Stewart Olsen?

The Deputy Chair: I support the motion.

[*Translation*]

Ms. Gordon: The Honourable Jean-Guy Dagenais?

Senator Dagenais: Yes.

[*English*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Marc Gold?

Senator Gold: I oppose the motion.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Sabi Marwah?

Senator Marwah: I'm opposed.

[*Translation*]

Ms. Gordon: The Honourable Pierrette Ringuette?

Senator Ringuette: No.

[*English*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Scott Tannas?

Senator Tannas: I support the motion.

Ms. Gordon: The Honourable Senator David Tkachuk?

Senator Tkachuk: I support the motion.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Betty Unger?

Senator Unger: I support the motion.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Howard Wetston?

Le sénateur Marwah : Sénateur Tkachuk, j'aimerais tout simplement savoir pourquoi.

Le sénateur Tkachuk : C'est parce qu'actuellement, la plupart des membres du comité ne sont pas membres du parti ministériel, et cela me met mal à l'aise. Il me semble que l'on peut procéder à une étude article par article lorsque le parti ministériel peut être représenté à la réunion. En ce moment, la majorité des membres ici présents sont conservateurs, et ce n'est pas notre projet de loi. C'est un projet de loi ministériel. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé la motion.

J'aimerais mettre la question aux voix.

La vice-présidente : D'accord. Ce sera un vote par appel nominal. Je vous prie de poser la question.

Lynn Gordon, greffière du comité : L'honorable sénatrice Carolyn Stewart Olsen?

La vice-présidente : J'appuie la motion.

[*Français*]

Mme Gordon : L'honorable Jean-Guy Dagenais?

Le sénateur Dagenais : Oui.

[*Traduction*]

Mme Gordon : L'honorable sénateur Marc Gold?

Le sénateur Gold : Je suis contre la motion.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Sabi Marwah?

Le sénateur Marwah : Je suis contre.

[*Français*]

Mme Gordon : L'honorable Pierrette Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Non.

[*Traduction*]

Mme Gordon : L'honorable sénateur Scott Tannas?

Le sénateur Tannas : J'appuie la motion.

Mme Gordon : L'honorable sénateur David Tkachuk?

Le sénateur Tkachuk : Je suis pour.

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Betty Unger?

La sénatrice Unger : J'appuie la motion.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Howard Wetston?

Senator Wetston: I oppose the motion fervently and with great passion.

Senator Tkachuk: I move that we adjourn the meeting.

The Deputy Chair: The motion is adopted and the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Wetston : Je m'y oppose on ne peut plus fermement.

Le sénateur Tkachuk : Je propose que la séance soit levée.

La vice-présidente : La motion est adoptée et la séance est levée.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 14, 2017

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met in camera this day at 10:31 a.m., to consider a draft agenda (future business); and in public, to give clause-by-clause consideration to Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

(The committee resumed in public.)

(The committee continued in camera.)

The Chair: Good morning and welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, either here in the room or listening via the Web. My name is Doug Black, and I chair this committee.

Today we are continuing our examination of Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act. The bill was referred to our committee on November 23, 2017. As honourable senators know, we have held four meetings and heard from a variety of witnesses about this proposed legislation, in addition to some written submissions.

I understand that Senator Marwah has a motion for consideration.

Senator Marwah: Notwithstanding the motion adopted by the committee yesterday, I move that the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce now proceed to clause by clause of Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act.

The Chair: Is there a seconder? Senator Wallin.

Any discussion of that motion?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 14 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit à huis clos aujourd'hui, à 10 h 31, pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs), puis en séance publique, afin de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

(La séance publique reprend.)

(La séance se poursuit à huis clos.)

Le président : Bonjour. Je vous souhaite la bienvenue, chers collègues, ainsi qu'à nos invités et aux membres du public qui suivent aujourd'hui les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, ici dans la salle ou par l'intermédiaire du Web. Je m'appelle Doug Black, et je suis le président du comité.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence. Ce projet de loi nous a été renvoyé le 23 novembre 2017. Comme les honorables sénateurs le savent, nous avons tenu quatre réunions et nous avons entendu divers témoins au sujet de ce projet de loi, et nous avons également reçu des mémoires.

Je crois savoir que le sénateur Marwah souhaite présenter une motion.

Le sénateur Marwah : Nonobstant la motion adoptée hier par le comité, je propose que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce procède maintenant à l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence.

Le président : Est-ce que quelqu'un appuie cette motion? La sénatrice Wallin.

Y a-t-il des commentaires au sujet de cette motion?

[*Translation*]

Senator Dagenais: I realize that we are in public. With all due respect, I have to tell you, once again, that the item on the notice of meeting you just mentioned does not match the one I received, which actually lists consideration of a draft agenda (future business).

This is the first time I have attended a public committee meeting at which the notice of meeting announced conflicts with the one I received at my office. I wanted to make that point.

[*English*]

The Chair: Any other comments?

Senator Wetston: I realize that we're talking about a motion here, and we should not restrict ourselves to understand the context. What we are talking about is an important piece of legislation. We're talking about a piece of legislation that has had all-party support and has been in the Senate for quite a period of time now. I believe there's an opportunity to move forward at least to clause by clause with this committee today. That would be the right thing to do. I think it would be in the public interest.

I do believe that the motion presented today by Senator Marwah reflects the importance of moving on with an important piece of legislation. So I am looking for the harm in doing that. I'm not seeing any harm in doing that because I don't believe processes and procedures in this particular case should preclude this committee from doing the important work it has to do with respect to this bill.

[*Translation*]

Senator Dawson: With all due respect to Senator Dagenais, the committee is the master of its own destiny. If we make a majority decision to proceed with clause-by-clause consideration, I think that is entirely within the committee's authority. This happened and may happen again in the future.

[*English*]

Senator Tkachuk: I would like to emphasize that Senator Dagenais makes a very good point. We have not been given notice of clause by clause, Mr. Chair. There was no notice given to senators. We were told to come to a meeting to discuss future business in private. We're now in public and we're moving on to an agenda item which has nothing to do with the agenda. This is a bad precedent that you're setting and a bad precedent for the Senate. It would not have been that difficult to make this an agenda item. The motion,obviously, that was presented here was a motion that was part of the agenda and was done in private, and now we will be doing it in public.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je comprends que nous sommes en séance publique. Avec tout le respect que je vous dois, je suis obligé de vous informer à nouveau que l'intitulé de l'avis de convocation que vous venez de mentionner ne correspond pas à celui que j'ai reçu, où il était plutôt écrit ceci : Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

C'est la première fois que j'assiste à un comité en séance publique où on annonce un avis de convocation qui est contraire à celui que j'ai reçu à mon bureau. Je tenais à le mentionner.

[*Traduction*]

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Wetston : Nous sommes saisis d'une motion, et nous devrions nous efforcer de comprendre le contexte. Il est question d'une mesure législative importante. Il s'agit d'un projet de loi qui a obtenu l'appui de tous les partis et qui est à l'étude au Sénat depuis un certain temps. Je crois qu'il est possible aujourd'hui de commencer à tout le moins l'étude article par article. Ce serait la bonne chose à faire, et je crois que nous devrions le faire dans l'intérêt du public.

Je crois que la motion qu'a présentée le sénateur Marwah souligne l'importance de procéder à l'étude article par article de cette importante mesure législative. Je ne vois pas de mal à aller de l'avant avec cette étude, car je ne pense pas que les procédures devraient nous empêcher d'effectuer ce travail important en ce qui concerne le projet de loi.

[*Français*]

Le sénateur Dawson : Avec tout le respect que j'ai pour le sénateur Dagenais, le comité est maître de sa destinée. Si nous décidons majoritairement que nous voulons procéder à l'étude article par article, je pense qu'il revient au comité de prendre cette décision. Cette situation s'est produite et risque de se reproduire à l'avenir.

[*Traduction*]

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais souligner que le sénateur Dagenais a fait valoir un très bon point. On ne nous a pas donné de préavis en ce qui concerne l'étude article par article, monsieur le président. Aucun préavis n'a été donné aux sénateurs. On nous a dit qu'il s'agissait d'une réunion visant à discuter des travaux futurs à huis clos. Nous sommes maintenant en séance publique et nous voulons passer à un point à l'ordre du jour qui n'y figure même pas. Cela crée un mauvais précédent pour le Sénat. Il aurait été facile de l'inscrire à l'ordre du jour. La motion qui a été présentée faisait partie à l'évidence de l'ordre du jour et a été soumise à huis clos, et maintenant nous en discutons en séance publique.

I think it is fairly unprecedented, Mr. Chair, that we would be doing this. I oppose this on principle. If we let this go by, then that means that the majority of any committee can easily put clause by clause on an agenda at any time they wish without giving notice to honourable senators. I think that's bad form, bad precedent and that's something the Senate should not be doing.

Je crois que c'est sans précédent, monsieur le président. Je m'y oppose par principe. Si nous acceptons cela, cela signifie que la majorité des membres de n'importe quel comité pourra facilement inscrire à l'ordre du jour l'étude article par article d'un projet de loi au moment qu'elle souhaite sans donner de préavis aux sénateurs. Je pense que c'est une mauvaise façon de faire, que cela crée un mauvais précédent et qu'il n'y a pas lieu d'agir ainsi au Sénat.

Senator Tannas: I want to add to Senator Wetston's comment about this being an important bill. I believe it is, but I also believe that yesterday we did not have the full committee here. There were people who were absent, which kind of flies in the face of the fact that this is an important bill. So I'm glad that everyone is here today.

Le sénateur Tannas : Je veux revenir sur le commentaire du sénateur Wetston selon lequel il s'agit d'un projet de loi important. Je suis également d'avis qu'il s'agit d'une mesure législative importante, mais je tiens à souligner qu'hier ce ne sont pas tous les membres du comité qui étaient présents. Certaines personnes étaient absentes, ce qui va à l'encontre de l'importance du projet de loi. Je suis donc ravi de voir que tous les membres du comité sont présents aujourd'hui.

I intend to associate myself with Senator Tkachuk's concerns, but I also believe, now that we have everyone here, that view will prevail and we'll get on with clause by clause on this important bill.

J'ai également les mêmes préoccupations que le sénateur Tkachuk, mais à mon avis, puisque tout le monde est présent aujourd'hui, cela nous permettra d'aller de l'avant avec l'étude article par article de cette mesure législative importante.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Further to Senator Dagenais's comments, I want to point out that I have, in front of me, a revised notice of meeting indicating that the committee is to undertake clause-by-clause consideration of the bill today.

Similarly, yesterday, at the last minute, we received a revised notice of meeting indicating that the committee would meet in room 257 of the East Block, instead of room 9 of the Victoria Building, our usual meeting spot. The notice of meeting was revised, and we all accepted the change, as we are all here today.

The revised notice of meeting indicates that the committee is meeting today to undertake clause-by-clause consideration of the bill. I therefore move that we carry on with our work. Thank you.

[*English*]

Senator Wallin: To reflect those views, I think all we came prepared yesterday to do clause by clause. So we are all at that stage as committee members and we're prepared to do it. There was a decision yesterday by apparently the majority of the group to change the agenda, so we're just asking today to change the agenda. I don't think it is unprecedented. It was "precedented" yesterday. So I think we can make a decision as a group to Senator Dawson's point. That's why we're here.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pour faire suite aux commentaires du sénateur Dagenais, je voudrais tout d'abord dire que j'ai, devant moi, un avis de convocation révisé nous informant que nous procédons aujourd'hui à l'étude article par article du projet de loi.

De la même façon, nous avons reçu, hier, à la dernière minute, un avis de convocation révisé mentionnant que le comité se réunissait à la pièce 257 de l'édifice de l'Est au lieu de se rencontrer à la pièce 9 de l'édifice Victoria, comme c'est notre habitude. Il y a eu une révision, nous l'avons tous acceptée, et nous nous sommes réunis ici.

Selon moi, l'avis de convocation révisé mentionne que le comité se réunit aujourd'hui afin de procéder à l'étude article par article du projet de loi. Je propose donc que l'on poursuive nos travaux. Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Wallin : Pour poursuivre dans la même veine, je dois dire que nous étions tous préparés hier à procéder à l'étude article par article. Nous sommes donc tous rendus à cette étape en tant que membres du comité et nous sommes prêts à aller de l'avant. Hier, il semble que la majorité du groupe a pris la décision de modifier l'ordre du jour, alors aujourd'hui nous demandons tout simplement de le modifier. Je ne crois pas que ce soit sans précédent. Le précédent a été créé hier. Alors, je pense que nous pouvons prendre une décision ensemble, comme l'a fait valoir le sénateur Dawson. C'est pourquoi nous sommes ici.

Senator Stewart Olsen: I associate myself with Senator Tannas's remarks about a full committee and the importance of being here, especially when we're considering legislation. I think that's primary. I also agree that this legislation is important and I think we should pay close attention.

I take Senator Tkachuk's point about precedent-setting. Perhaps in the motion we could include that, after due consideration, this will not be seen to set a precedent for the future, but because of the special case, time wise, et cetera, we should proceed with the legislation.

Senator Wallin: I have a point of clarification. Do you mean that neither yesterday's decision nor this decision should be precedent-setting? I'm not sure exactly what you're saying.

Senator Stewart Olsen: No, it is just today. It is about the agenda not being published. I agree that we should know what we're coming to. I will not go into that. But thank you for that.

Senator Marwah: Equally, I don't think yesterday's agenda indicated there was going to be a motion to defer this to January. If we are going to reflect it, we should reflect both points. To me, this is very important legislation and there is absolutely no reason to defer this to January. We should do clause by clause, get it to the chamber as quickly as possible and proceed from there. I see no reason not to have clause by clause today. In fact, we should have had it yesterday.

Senator Tkachuk: I'd like to respond to what was just said.

First of all, the motion yesterday was part of the agenda. When you do clause by clause, you can move a motion to defeat a particular clause or you can move a motion to push it off to another date. You can do whatever you want. You make the motion, people have a discussion, and you have a vote.

This is different. A quorum is four, and saying that you can just get up here and all of a sudden do clause by clause — the majority can easily do that without telling anybody. We could just have a meeting, a majority of four could get together and do clause by clause and the opposition knows nothing about it. I think that is a dangerous precedent, and we should be well aware of what we're doing, Mr. Chair.

La sénatrice Stewart Olsen : Je suis d'accord avec les commentaires du sénateur Tannas, selon lesquels il est important que tous les membres du comité soient présents, particulièrement lorsqu'un projet de loi est à l'étude. Je crois que c'est essentiel. Je suis également d'avis que cette mesure législative est importante et que nous devrions l'examiner soigneusement.

Je comprends le point qu'a fait valoir le sénateur Tkachuk à propos d'un précédent. Nous pourrions peut-être préciser dans la motion, qu'après mûre réflexion, il a été conclu que ce changement ne sera pas considéré comme ayant créé un précédent, car étant donné la situation particulière, les contraintes de temps, et cetera, nous devons procéder à l'étude article par article.

La sénatrice Wallin : J'ai besoin d'une précision. Voulez-vous dire que la décision d'hier et celle d'aujourd'hui ne devraient pas créer de précédent? Je ne comprends pas exactement ce que vous êtes en train de dire.

La sénatrice Stewart Olsen : Non, je parle uniquement de la décision d'aujourd'hui. Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour, et je conviens que nous devrions connaître l'ordre du jour d'une réunion. Je n'irai pas plus loin. Je vous remercie pour cette question.

Le sénateur Marwah : De même, je ne crois pas que l'ordre du jour d'hier précisait qu'il y aurait une motion pour reporter cette étude en janvier. Nous devrions indiquer les deux points. À mes yeux, il s'agit d'un projet de loi très important et il n'y a absolument aucune raison de reporter cette étude en janvier. Nous devrions procéder à l'étude article par article afin de faire rapport du projet de loi au Sénat le plus rapidement possible. Je ne vois aucune raison qui nous empêcherait de procéder aujourd'hui à l'étude article par article. En fait, nous aurions dû commencer cette étude hier.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais répondre à ce qui vient d'être dit.

Premièrement, la motion d'hier figurait à l'ordre du jour. Durant une étude article par article, on peut présenter une motion pour rejeter un article en particulier ou on peut présenter une motion pour que l'étude soit reportée à une date ultérieure. On peut faire ce qu'on veut. On présente la motion, on en discute puis on la met aux voix.

Dans ce cas-ci, c'est différent. Le quorum est de quatre membres, alors ces quatre personnes pourraient facilement se réunir et procéder à l'étude article par article sans en dire un mot à qui que ce soit. Quatre membres pourraient tout simplement se réunir et procéder à l'étude article par article sans que l'opposition soit mise au courant. Je crois que cela créerait un précédent dangereux, et nous devrions être bien conscients de ce que nous faisons, monsieur le président.

The Chair: I understand, and you've made that point, Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: I am going to continue to make it.

Senator Dawson: Again, I'm new to the committee, but I was under the impression an incident occurred yesterday and a revision of the agenda was made. So the precedent of changing agendas —

The Chair: Senator Dawson has the floor.

Senator Dawson: I'm ready to move on the motion if you want.

Senator Unger: I would like to associate my comments with what Senator Tkachuk has said. I came to the meeting last night with my big thick bill, ready to proceed to clause by clause. Then, due to quorum, or lack thereof, the meeting did not proceed.

The Chair: I'm going to call the question on this point. Do we need the motion read again or not?

Senator Marwah: Notwithstanding the motion adopted by the committee yesterday, I move that the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce now proceed to clause by clause of Bill C-25, An Act to amend the Canada Business Corporations Act, the Canada Cooperatives Act, the Canada Not-for-profit Corporations Act, and the Competition Act.

The Chair: Thank you very much. And that has been seconded.

All in favour of the motion?

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Opposed?

Some Hon. Senators: Nay.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: On division. Very well.

We are now at the stage where we will go through the bill clause by clause. I would like to remind senators that if at any time a senator is not clear where we are in the process, please do not hesitate to ask for clarification. I want to ensure that at all times we have the same understanding of where we are in the process.

Before we begin, I would like to remind senators of a few points of mechanics.

Le président : Je comprends et nous prenons bonne note de votre point, monsieur le sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Je vais continuer de faire valoir ce point.

Le sénateur Dawson : Je le répète, je suis nouveau au comité, mais d'après ce que je comprends, il s'est passé quelque chose hier et on a modifié l'ordre du jour. Alors, pour ce qui est de créer un précédent en modifiant l'ordre du jour…

Le président : Vous avez la parole, sénateur Dawson.

Le sénateur Dawson : Je suis prêt à passer au vote sur la motion.

La sénatrice Unger : J'abonde dans le même sens que le sénateur Tkachuk. Je me suis présentée hier soir à la réunion avec le volumineux projet de loi et j'étais prête à procéder à l'étude article par article. Étant donné qu'il n'y avait pas quorum, la réunion a été annulée.

Le président : Nous allons maintenant passer au vote. Est-il nécessaire de lire la motion encore une fois?

Le sénateur Marwah : Nonobstant la motion adoptée hier par le comité, je propose que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce procède maintenant à l'étude article par article du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi canadienne sur les coopératives, la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et la Loi sur la concurrence.

Le président : Je vous remercie beaucoup. Cette motion a déjà été appuyée.

Qui est pour?

Des voix : Pour.

Le président : Qui est contre?

Des voix : Contre.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence, très bien.

Nous en sommes maintenant à l'étape de l'étude article par article du projet de loi. J'aimerais rappeler aux sénateurs que, si à un moment ou à un autre, vous n'êtes pas trop sûrs où nous en sommes dans le processus, n'hésitez pas à demander des précisions. Je veux m'assurer que tout le monde sache en tout temps où nous en sommes dans le processus.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler certaines choses concernant la procédure.

When more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause.

Lorsque plus d'un amendement est proposé dans un article, les amendements doivent être présentés selon l'ordre des lignes de l'article en question.

Some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. We will endeavour to keep track of these places where subsequent amendments need to be moved and draw your attention to them if necessary.

Certains amendements qui sont proposés peuvent avoir une incidence sur d'autres parties du projet de loi. Nous allons nous efforcer de consigner les endroits où des amendements subséquents doivent être proposés et nous attirerons votre attention sur ceux-ci.

Although no notice is required to move amendments, should amendments be moved this morning with no notice, please keep in mind that senators may not be aware of these amendments. So if any member wishes to propose an amendment, please allow your colleagues and staff sufficient time to review them before opening the floor for debate.

Même s'il n'est pas nécessaire de donner un préavis pour proposer des amendements, si des amendements sont proposés ce matin sans préavis, veuillez garder en tête que les sénateurs peuvent ne pas avoir pris connaissance de ces amendements. Ainsi, si un sénateur souhaite proposer un amendement, il doit laisser à ses collègues et au personnel suffisamment de temps pour l'examiner avant que nous en discutions.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or show of hands, the most effective route is to request a roll call vote, which obviously provides unambiguous results.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que, si le résultat d'un vote par oui ou non ou à main levée n'est pas clair, la meilleure solution est de demander un vote par appel nominal, qui, bien entendu, donne un résultat sans équivoque.

Senators should know that any tied vote negates the motion in question.

Les sénateurs doivent savoir que, lorsqu'il y a égalité des voix, la motion en question est rejetée.

If there no questions on the above, we will proceed.

S'il n'y a pas de questions à propos de ce que je viens de dire, nous allons commencer.

Senators, shall the title stand postponed?

Honorables sénateurs, est-ce que le titre est réservé?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

Le président : Adopté.

In order to be more efficient, would all senators be in agreement to group some clauses in the bill together?

Par souci d'efficacité, est-ce que tous les sénateurs acceptent qu'on regroupe certains articles du projet de loi?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

Senator Tkachuk: It depends on how many you're grouping.

Le sénateur Tkachuk : Tout dépend du nombre d'articles qu'on souhaite regrouper.

The Chair: I'm looking at the groupings now. It's 1 to 12, 13 and 14 to 23. We'll take all the time we need to make sure this is thorough and clear. So that is agreed.

Le président : Je vois ici qu'il y a les articles 1 à 12, l'article 13 puis les articles 14 à 23. Nous allons prendre tout le temps qu'il faut pour nous assurer que nous les examinons en profondeur pour que tout soit clair. Alors, nous sommes d'accord.

Shall clauses 1 to 12 carry?

Est-ce que les articles 1 à 12 sont adoptés?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

The Chair: I understand Senator Wetston has an amendment to clause 13?

Le président : Je crois savoir que le sénateur Wetston souhaite proposer un amendement à l'article 13.

Senator Wetston: Thank you. I move:

Le sénateur Wetston : Je vous remercie. Je propose :

That Bill C-25 be amended in clause 13, on page 5,

(a) by replacing line 31 with the following:

"**(6)** Despite subsections (2), (3) to (3.2) and (5) and subject to subsection (6.1), if direc-"; and

(b) by adding the following after line 34:

"**(6.1)** If an incumbent director who was a candidate in an election held in accordance with subsection (3.4) was not elected during the election, the director may continue in office until the earlier of

(a) the 90th day after the day of the election; and

(b) the day on which their successor is appointed or elected.".

Senator Tkachuk: Can you explain why you want that amendment?

Senator Wetston: Of course. The amendment is intended to mitigate the risk that the majority voting requirement in the bill would result in sudden and unexpected disruptions in the corporate decision-making culture for the board, or that the board be inadvertently paralyzed to continue to do its work. It provides a specific grace period for candidate directors who are not successful because of the application of the majority voting provision. This grace period would be up to 90 days from the date of the election.

The purpose of that, senator, is to allow the board a time in which another director can be appointed to the position. In particular, this matter was brought to our attention by a number of corporate lawyers and witnesses because they felt that would be less disruptive of the operations of the board.

I might say that the act, however, already contains a number of provisions to deal with serious matters of not having quorum; for example, quorum failure or broader failed elections. This really only deals with the issue of whether or not a director is not elected in the majority voting model and gives the board the opportunity to replace that director.

The Chair: Senator Stewart Olsen, you had a comment or a question?

Senator Stewart Olsen: Just a comment.

You did mention that several witnesses brought to our attention the difficulty that corporations would have to replace someone as quickly as the 30 days. Thank you for that. I just wanted to make that comment.

Que le projet de loi C-25 soit modifié à l'article 13, à la page 5 :

a) par substitution, à la ligne 31, de ce qui suit :

« **(6)** Malgré les paragraphes (2), (3) à (3.2) et (5) et sous réserve du paragraphe (6.1), le man- »;

b) par adjonction, après la ligne 34, de ce qui suit :

« **(6.1)** L'administrateur qui était un candidat et qui n'a pas été élu lors d'une élection tenue conformément au paragraphe (3.4) peut demeurer en fonction jusqu'au premier en date des jours suivants :

a) le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de l'élection;

b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant. »

Le sénateur Tkachuk : Pouvez-vous expliquer la raison pour laquelle vous proposez cet amendement?

Le sénateur Wetston : Bien sûr. L'amendement vise à diminuer le risque que le vote majoritaire, exigé dans le projet de loi, perturbe de façon soudaine et imprévue la prise de décisions au sein du conseil d'administration, ou que le travail du conseil soit interrompu par inadvertance. Il prévoit une période de grâce pour les candidats qui n'ont pas été élus en raison de l'application de la disposition sur le vote majoritaire. Cette période de grâce irait jusqu'à 90 jours à partir de la date de l'élection.

L'objectif est d'accorder au conseil une période durant laquelle un autre administrateur peut être nommé. Cette solution avait été portée à notre attention par un certain nombre d'avocats et de témoins qui estimaient qu'elle favoriserait la continuité du travail du conseil d'administration.

Je tiens à dire que la loi contient déjà toutefois un certain nombre de dispositions visant à régler les problèmes sérieux qu'entraîne le fait de ne pas avoir le quorum ou d'être aux prises avec des élections qui ont échoué. L'amendement concerne uniquement le problème que constitue le fait qu'un administrateur ne soit pas élu selon le principe du vote majoritaire et donne la possibilité au conseil d'administration de remplacer cet administrateur.

Le président : Madame la sénatrice Stewart Olsen, aviez-vous un commentaire ou une question?

La sénatrice Stewart Olsen : Seulement un commentaire.

Vous avez mentionné que plusieurs témoins ont porté à notre attention la difficulté qu'ont les sociétés à remplacer un administrateur dans un délai aussi rapide que 30 jours. Je vous remercie de l'avoir souligné. Voilà ce que je voulais dire.

Senator Marwah: I just think it's a good business practice so that when the director fails a majority voting test, there is some period of time so the board can find a replacement and you don't paralyze the board because of lack of quorum or many other instances on committees. This allows a 90-day grace period in order to find a replacement. If you find a replacement before the 90 days, you don't need the 90 days, so I think that makes sense.

Le sénateur Marwah : Je crois que d'accorder une certaine période au conseil d'administration pour qu'il puisse trouver un remplaçant à un administrateur qui n'a pas réussi à se faire élire à la majorité est une bonne chose, car ainsi le travail du conseil n'est pas interrompu en raison d'une absence de quorum. Cet amendement vise à accorder une période de grâce de 90 jours pour trouver un remplaçant, mais il est possible de trouver un remplaçant avant 90 jours. C'est un amendement logique.

Senator Tkachuk: Just so I'm clear, we're going to move this amendment. Do you plan to bring this bill, then, to the chamber right after?

Le sénateur Tkachuk : Je veux être certain de bien comprendre. Nous allons voter sur cet amendement. Prévoyez-vous faire rapport de ce projet de loi au Sénat tout de suite après la réunion?

The Chair: This afternoon, if we can.

Le président : Cet après-midi, si c'est possible.

Senator Tkachuk: The House of Commons is gone; is that right?

Le sénateur Tkachuk : La Chambre des communes a ajourné, n'est-ce pas?

The Chair: Right.

Le président : C'est exact.

Senator Tkachuk: So this bill won't be able to be passed until February when they come back.

Le sénateur Tkachuk : Alors, ce projet de loi ne pourra pas être adopté avant février, lorsque la Chambre reprendra ses travaux.

The Chair: I just think it's very important that this committee do our job.

Le président : Je crois simplement qu'il est important que le comité fasse son travail.

Senator Tkachuk: Thank you. I just asked.

Le sénateur Tkachuk : Je vous remercie. Je voulais seulement savoir.

The Chair: In respect of Senator Wetston's amendment, carried?

Le président : Le président :Est-ce que l'amendement proposé par le sénateur Wetston est adopté?

Hon. Senators: Carried.

Des voix : Adopté.

The Chair: Shall clause 13 carry, as amended?

Le président : Est-ce que l'article 13 modifié est adopté?

It has been carried.

L'article est adopté.

Shall clauses 14 to 23 carry?

Est-ce que les articles 14 à 23 sont adoptés?

There is no rush, Senator Tkachuk.

Il n'y a pas de presse, monsieur le sénateur Tkachuk.

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

The Chair: I understand Senator Wetston has an amendment to clause 24?

Le président : Je crois savoir que le sénateur Wetston souhaite proposer un amendement à l'article 24.

Senator Wetston: That's correct. I'd like to bring the committee's attention to clause 24, page 10 of the bill. I move:

> That Bill C-25 be amended in clause 24, on page 10,
>
> (a) by replacing lines 3 to 5 with the following:

Le sénateur Wetston : C'est exact. J'attire l'attention des membres du comité sur l'article 24, à la page 10 du projet de loi. Je propose :

> Que le projet de loi C-25 soit modifié à l'article 24, à la page 10 :
>
> a) par substitution, aux lignes 3 et 4, de ce qui suit :

"**(2)** The corporation shall provide the information referred to in subsection (1) to each shareholder, except to a share-"; and

(b) by replacing lines 7 to 9 with the following:

"they do not want to receive that information, by sending the information along with the notice referred to in subsection 135(1) or by making the information available along with a proxy circular referred to in subsection 150(1).

(3) The corporation shall concurrently send the information referred to in subsection (1) to the Director.".

The Chair: Thank you, Senator Wetston. Perhaps you would give a quick explanation to the committee of the purpose of the amendment.

Senator Wetston: It should be known that a number of years ago, the CSA, Canadian Securities Administrators, adopted more modern notice and access requirements, the bottom line being that certain proxy circulars and information can be provided by way of the Internet.

The purpose of this amendment would require directors of a prescribed corporation — for example, TSX companies — to place before the shareholders at every annual meeting the prescribed information respecting diversity among the directors and among the members of senior management. This provision obviously is Part XIV.1, disclosure relating to diversity.

The amendment will ensure that the CBCA reflects modern ways of communicating information to shareholders and that it continues to support innovation and economic growth. This particular amendment will allow a corporation to send the diversity information to shareholders not only along with the notice of the shareholder meeting, which they can do, but also by making the information available along with a proxy circular referred to subsection 150(1).

The proposed amendment allows the corporation to choose the time in which they wish to send the diversity information, either at the time of the sending of the notice of a meeting, which they can do online, or with the sending of the proxy circular, which is a more ambitious document.

The purpose of this amendment is to ensure that this information on diversity is also included with the other information that would be within the proxy circular.

« **(2)** La société fournit les renseignements visés au paragraphe (1) à » ;

b) par substitution, aux lignes 6 et 7, de ce qui suit :

« écrit qu'ils ne souhaitent pas les recevoir, en les envoyant avec l'avis visé au paragraphe 135(1) ou en les mettant à sa disposition avec toute circulaire visée au paragraphe 150(1).

(3) La société envoie simultanément au directeur les renseignements visés au paragraphe (1). »

Le président : Je vous remercie, sénateur Wetston. Vous pourriez peut-être expliquer brièvement au comité l'objet de cet amendement.

Le sénateur Wetston : Il faut savoir qu'il y a un certain nombre d'années, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont modernisé les exigences en matière d'avis et d'accès, de sorte que certaines circulaires de procuration et certains renseignements peuvent être transmis par voie électronique.

Cet amendement vise à exiger que les administrateurs d'une société visée par règlement — par exemple, une société cotée à la Bourse de Toronto — présentent aux actionnaires lors de chaque assemblée annuelle les renseignements réglementaires concernant la diversité au sein des administrateurs et au sein des membres de la haute direction. Il s'agit bien entendu de la partie XIV.1, qui porte sur la présentation de renseignements relatifs à la diversité.

L'amendement vise à faire en sorte que la Loi canadienne sur les sociétés par actions tienne compte des façons modernes de communiquer l'information aux actionnaires et qu'elle continue d'appuyer l'innovation et la croissance économique. Cet amendement permettra à une société de transmettre les renseignements relatifs à la diversité aux actionnaires avec non seulement l'avis concernant la tenue de l'assemblée des actionnaires, comme elle peut le faire, mais aussi avec une circulaire de procuration dont il est question au paragraphe 150(1).

L'amendement proposé permet à la société de choisir le moment pour transmettre les renseignements relatifs à la diversité, que ce soit au moment d'envoyer l'avis pour la tenue d'une assemblée, ce qu'elle peut faire par voie électronique, ou au moment d'envoyer la circulaire de procuration, qui est un document volumineux.

L'objectif de cet amendement est de faire en sorte que les renseignements relatifs à la diversité soient transmis avec les autres renseignements qui se trouvent dans la circulaire de procuration.

Senator Stewart Olsen: Thank you, Senator Wetston.

Would you anticipate that this information would cause hardship to corporations? Are they compiling it already? Or would you anticipate that it may be a cost factor or would cause problems for them?

Senator Wetston: No. It's just additional diversity information that they're required, under the statute, to prepare and present to shareholders as part of the new diversity information under the CBCA. This is already done.

Senator Stewart Olsen: This is an additional step?

Senator Wetston: This is already done under the notice and access requirements of the Canadian Securities Administrators and the securities requirements with respect to "comply or explain" and gender diversity. It is already done in that environment. This is ensuring that, under the CBCA amendment with respect to diversity information, that information is also permitted to be sent to shareholders by way of the Internet. Basically it will reduce the costs. It will be a more efficient and effective way to communicate with shareholders. It's just additional information that would be included in the proxy circular, which they are mandated to do. If they didn't do it this way, they would have to send it in paper form.

Senator Tkachuk: They don't have that option now.

Senator Ringuette: I find it logical in asking your shareholders to vote for a new director via proxy, at least they are informed of the policy.

Senator Wetston: Had this amendment not occurred, they would still have to send the information, but they would send it in that envelope that you don't open up or acknowledge when you get it.

The Chair: Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 24 carry, as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

La sénatrice Stewart Olsen : Je vous remercie, sénateur Wetston.

Pensez-vous que ces renseignements causeront des problèmes aux sociétés? Est-ce qu'elles recueillent déjà ces renseignements? Croyez-vous qu'il pourrait y avoir des coûts ou des problèmes pour les sociétés?

Le sénateur Wetston : Non. Il s'agit tout simplement de renseignements supplémentaires relatifs à la diversité qu'elles doivent, en vertu de la loi, préparer et présenter aux actionnaires et qui font partie des nouveaux renseignements sur la diversité mentionnés dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Cela se fait déjà.

La sénatrice Stewart Olsen : C'est une étape supplémentaire?

Le sénateur Wetston : C'est déjà prévu en vertu des exigences concernant les avis et l'accès établies par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les exigences propres au modèle de divulgation « se conformer ou expliquer » et à la représentation des femmes. Cela se fait déjà dans ce contexte. L'amendement vise à faire en sorte, en ce qui concerne la modification apportée à la Loi canadienne sur les sociétés par actions concernant les renseignements relatifs à la diversité, que les renseignements puissent également être transmis aux actionnaires par voie électronique. Cela permettra essentiellement de diminuer les coûts. Il s'agira d'une façon plus efficace et efficiente de communiquer avec les actionnaires. Il s'agit simplement de renseignements supplémentaires qui seraient inclus dans la circulaire de procuration, que les sociétés sont tenues de transmettre. Si nous ne permettons pas cela, les sociétés devront envoyer ces renseignements par la poste.

Le sénateur Tkachuk : Elles n'ont pas cette option en ce moment.

La sénatrice Ringuette : Je trouve logique qu'on demande aux actionnaires de voter pour un nouvel administrateur en leur transmettant une circulaire de procuration, car à tout le moins ils sont mis au courant de la politique.

Le sénateur Wetston : Si nous n'adoptons pas cet amendement, les sociétés devront tout de même encore envoyer les renseignements aux actionnaires, mais elles les feront parvenir dans cette enveloppe que les actionnaires n'ouvrent pas en général.

Le président : Est-ce que l'amendement est adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-ce que l'article 24 modifié est adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

The Chair: Shall clauses 25 to 58 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I understand Senator Wetston has an amendment to clause 59.

Senator Wetston: I move an amendment to Bill C-25, clause 59, page 20. This forms part of the amendments associated with the Canada Cooperatives Act. I move:

> That Bill C-25 be amended in clause 59, on page 20, by adding the following after line 37:
>
> "**(10.2)** Despite subsection (3) and paragraph 84(1)(b), if an incumbent director who was a candidate in an election held in accordance with subsection (10.1) was not elected during the election, the director may continue in office until the earlier of:
>
> **(a)** the 90th day after the day of the election; and
>
> **(b)** the day on which their successor is appointed or elected.".

Again, this deals with the Canada Cooperatives Act. The other provisions deal with the CBCA, the Canada Business Corporations Act.

The requirement is for majority voting under this regime as well. It also provides the same grace period for a director who was not successful, once again because of the application of majority voting. The grace period would be up to 90 days from the date of the election.

Section 83 of the Canada Cooperatives Act deals with the terms of office, similar but different provisions, dealing with CBCA majority voting. It's just to continue to ensure the grace period is available for those particular boards as well.

The Chair: Any comments?

Shall the amendment carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 59 carry, as amended.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 60 to 124 carry, which is the balance of the bill?

Le président : Est-ce que les articles 25 à 58 sont adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Je crois savoir que le sénateur Wetston souhaite proposer un amendement à l'article 59.

Le sénateur Wetston : Je propose un amendement au projet de loi C-25, à l'article 59, à la page 20. Cet amendement fait partie des modifications à la Loi canadienne sur les coopératives. Je propose :

> Que le projet de loi C-25 soit modifié à l'article 59, à la page 20, par adjonction, après la ligne 39, de ce qui suit :
>
> « **(10.2)** Malgré le paragraphe (3) et l'alinéa 84(1)b), l'administrateur qui était un candidat et qui n'a pas été élu lors d'une élection tenue conformément au paragraphe 10(1) peut demeurer en fonction jusqu'au premier en date des jours suivants :
>
> **a)** le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de l'élection;
>
> **b)** le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant. »

Cette disposition concerne la Loi canadienne sur les coopératives. Les autres dispositions concernent la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Cet amendement est lié également au vote majoritaire. Il prévoit la même période de grâce en ce qui concerne un administrateur qui n'a pas réussi à se faire élire en raison encore une fois de l'application de la disposition sur le vote majoritaire. La période de grâce peut aller jusqu'à 90 jours à partir de la date de l'élection.

L'article 83 de la Loi canadienne sur les coopératives concerne le mandat et comporte des dispositions similaires, mais différentes de celles que contient la Loi canadienne sur les sociétés par actions en ce qui a trait au vote majoritaire. L'amendement vise simplement à s'assurer que la même période de grâce soit accordée à ces conseils d'administration également.

Le président : Y a-t-il des commentaires?

Est-ce que l'amendement est adopté.

Des voix : D'accord.

Le président : Est-ce que l'article 59 modifié est adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Est-ce que les articles 60 à 124, soit toutes les autres dispositions du projet de loi, sont adoptés?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Is it agreed that I report this bill, as amended, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Thank you, senators.

(The committee adjourned.)

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Est-ce que le titre est adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Est-ce que le projet de loi modifié est adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Dois-je faire rapport du projet de loi modifié au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Je vous remercie, mesdames et messieurs les sénateurs.

(La séance est levée.)

WITNESS

Wednesday, December 13, 2017

Ontario Teachers' Pension Plan Board:

Paul Schneider, Head of Corporate Governance, Public Equities.

TÉMOIN

Le mercredi 13 décembre 2017

Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Paul Schneider, directeur supérieur principal, Gouvernance d'entreprise, Actions de sociétés ouvertes.